



**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX
DU HAUT-JORAT
A.I.E.H.J**

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

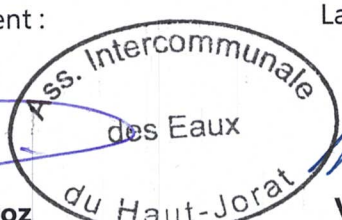
Date de la séance : 24 juin 2026

Présidence : M. Luc GINDROZ

Le Conseil Intercommunal décide

- d'accepter le préavis 01/2026 relatif aux comptes 2025
- d'accepter le préavis 02/2026 relatif au rapport d'activités 2025
- d'accepter le préavis 03/2026 relatif à la demande de crédit de CHF 140'500.00 pour la mise en place d'une conduite d'eau potable en copropriété, entre le village d'Hermenches et le hameau de la Mollie-Cugy

Le président : La secrétaire :



L. Gindroz **V. Curchod**

La demande de référendum doit être annoncée au préfet du district du Gros-de-Vaud, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des Avis Officiels, conformément aux dispositions des articles 112 et suivants de la LEDP. Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes membres dans les vingt jours qui suivent l'autorisation de récolte des signatures accordée par le préfet.

Date de parution dans la FAO : 30 juin 2026